

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N°44/21

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 22	Votants 26
Date de Convocation	1^{er} septembre 2021		
Séance du	7 septembre 2021		
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,			
Etaient présents : J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – F. VÉLU – A. CORDERO – M. BAYLAC-LUQUET – G. CASAS – A. LOPEZ – A. BERNARD – J.M. THOBOIS – E. BREBION – T. RENARD – D. CREN – V. GUILLEMIN – M. MARTIN – F. PLUJA – M. SANDRAS-MACH – J. BADIE – P. WADIH – N. COLELLA – P. DONOT			
Absents excusés ayant donné procuration : A. BAUER à J.Ch. MORICONI – C. LEVY à G. CASAS – C. BALDO à D. CREN – F. PORTELA à V. GUILLEMIN			
Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : P. MARECHAUX			
Secrétaire de séance : Henri BARBAROS			

OBJET : Acquisition de la parcelle AD0043 sis au lieudit Els Teixons (SAFER)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;
 VU les articles L.143-2, L.143-7-1 et R.143-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
 VU la notification n° NO 66 21 1876 01 concernant la propriété cadastrée AD0043 située au lieudit Els Teixons à Pollestres, d'une superficie de 7 203 m², appartenant à Monsieur Pascal FABRE, au prix de 13 500 euros ;
 VU le prix de rétrocession proposée par la SAFER.

Monsieur le Maire expose,

Le 26 juillet 2021, la Commune a reçu la notification n° NO 66 21 1876 01 de la part de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural Occitanie (SAFER) – titulaire d'un droit de préemption pour les terrains situés en zone A du PLU de la Commune – concernant la cession de la parcelle AD0043, d'une superficie de 7 203m², appartenant à Monsieur Pascal FABRE, à un acquéreur n'exerçant pas de profession agricole, au prix de 13 500 euros.

La commune a demandé à la SAFER d'exercer son droit de préemption dans la continuité de la convention passée avec la SAFER et aux fins de protéger efficacement l'espace agricole, de maintenir la vocation agricole de cette parcelle et afin de prévenir les constructions illégales qu'auraient pu entreprendre le futur acquéreur.

La commune a considéré que le prix notifié était trop important et a donc demandé à la SAFER de mettre en œuvre la procédure de révision de prix.

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-066-216601443-20210907-44_21-DE

Dans ce cadre, la mairie de Pollestres se porte candidate à la rétrocession de ladite parcelle au prix de 6 700 € HT (8 040 €TTC). En cas de refus de l'offre d'achat par le vendeur, la vente initialement convenue est annulée et ce retrait de vente sera facturé 400€ HT en fin d'année.

Afin d'éviter tout phénomène de cabanisation, de protéger efficacement l'espace agricole et de maintenir la vocation agricole de ce territoire, il est demandé au conseil municipal de valider cette décision, sachant que ce terrain devra être mis à la disposition d'un agriculteur local.

Le conseil municipal, avoir en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AD0043, située au lieudit le *Els Teixons* à Pollestres ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous document se rapportant à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le
Publication ou Notification
Le

REÇU EN PREFECTURE
le 08/09/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-066-216601443-20210907-44_21-DE